



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2024**

Date de convocation :

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/51 : ECHANGE DE CORTALS – AVENUE JEAN BOURRAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que La Commune d'Ille Sur Tet possède un cortal situé au 50 boulevard Jean Bourrat, cadastré AY 52, cortal qu'elle souhaiterait échanger avec celui de Madame Bantresque Sabine au 46 boulevard Jean Bourrat, cadastré AY 36.

Considérant que ces deux granges présentent un risque pour la circulation des véhicules au niveau du chevet de l'église de la Rodona et que leur démolition permettrait d'améliorer les conditions de circulation sur cet accès très fréquenté,

Considérant, le projet de développement culturel porté par la commune, ces démolitions permettraient de dégager l'ancien clocher de la Rodona, son chevet et une partie de la muraille du 14^e siècle ce qui augmenterait l'attractivité du centre ancien de la ville,

Considérant que la commune a besoin pour mener à bien ce projet des deux granges situées à l'angle de l'église de la Rodona,

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte d'échange sans soulte d'un cortal situé au 50 Boulevard Jean Bourrat, cadastré AY 52, appartenant à la Commune, avec un cortal situé au 46 Boulevard Jean Bourrat, cadastré AY 36 appartenant à Madame Sabine Bantresque. Les deux bien étant sis à Ille Sur Tet.

INDIQUE que les frais de notaire seront à la charge de la Commune. Maître Rosas sera chargée de l'affaire.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

